



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale des territoires
Service territoires et développement

Arrêté préfectoral n° 47-2017-03-17-012

portant bilan de la concertation publique sur le projet de création de l'échangeur d'Agen Ouest

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu l'article L103-2 du Code de l'urbanisme ;
Vu l'article R103-1 du Code de l'urbanisme ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Patricia WILLAERT en qualité de préfet de lot-et-Garonne ;
Vu la décision du ministre en charge des transports, datée du 11 février 2014, portant approbation des études d'opportunité établies par ASF, et autorisant cette dernière à poursuivre les études et les procédures relatives au projet de création de l'échangeur d'Agen Ouest sur l'autoroute A62 ;
Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture de la concertation fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique pour le projet de création de l'échangeur d'Agen Ouest ;
Vu le dossier de concertation se rapportant au projet ;
Vu le déroulement de la concertation publique, mise en place du 19 décembre 2016 au 27 janvier 2017 inclus et conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral précité ;
Vu les avis émis par les parties prenantes pendant la concertation ;
Vu le bilan de la concertation publique dressé par ASF ;

Considérant que les objectifs du projet consistent à :

- créer un accès supplémentaire à une agglomération de plus de 100 000 habitants, ainsi l'agglomération d'Agen sera dotée d'une nouvelle pénétrante pour la rive gauche de la Garonne et, en complément de celle existante, d'une autre pour la rive droite,
- améliorer la fluidité du trafic,
- renforcer la sécurité routière des voies du secteur.

Ce nouvel échangeur permettra également un meilleur accès de la partie nord-est du département à l'autoroute A62 et il assurera un accès plus rapide aux habitants des bassins fumémois et villeneuvois en déviant le centre d'Agen.

Considérant qu'il appartient au préfet de valider le bilan de la concertation publique,

Sur proposition d'ASF, maître d'ouvrage du projet,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le bilan de la concertation publique préalable à la création de l'échangeur d'Agen Ouest, joint en annexe, est validé.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les cinq lieux qui ont accueilli la concertation publique :

- la mairie de Brax : 2 rue du Levant - 47310 Brax ;
- la mairie de Roquefort : Le Placié Charles de Gaulle - 47310 Roquefort ;
- la mairie de Sainte-Colombe-en-Bruilhois : 3 place Bruilhois - 47310 Sainte-Colombe-en-Bruilhois ;
- l'Agglomération d'Agen : 8 rue André Chénier - 47000 Agen ;
- le Conseil départemental de Lot-et-Garonne : 1633 avenue du général Leclerc - 47000 Agen ;

L'affichage sera réalisé dans les lieux prévus à cet usage pendant 2 mois.

Les maires et présidents d'intercommunalités justifieront de l'accomplissement de cette formalité par l'établissement d'un certificat, au plus tôt le lendemain du dernier jour de l'affichage, à adresser au préfet.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Lot-et-Garonne.

Article 3 : Le bilan de la concertation publique sera tenu à disposition du public, dans les lieux cités dans l'article 2, pendant deux mois à compter de son dépôt et sera mis à disposition sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne à l'adresse : www.lot-et-garonne.gouv.fr ainsi que sur le site du projet www.a62-agen-ouest.fr.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne, le Directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne, le Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, le Président de l'Agglomération d'Agen, les maires des communes concernées et le Directeur de la société ASF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 17 MARS 2017


Patricia WILLAERT

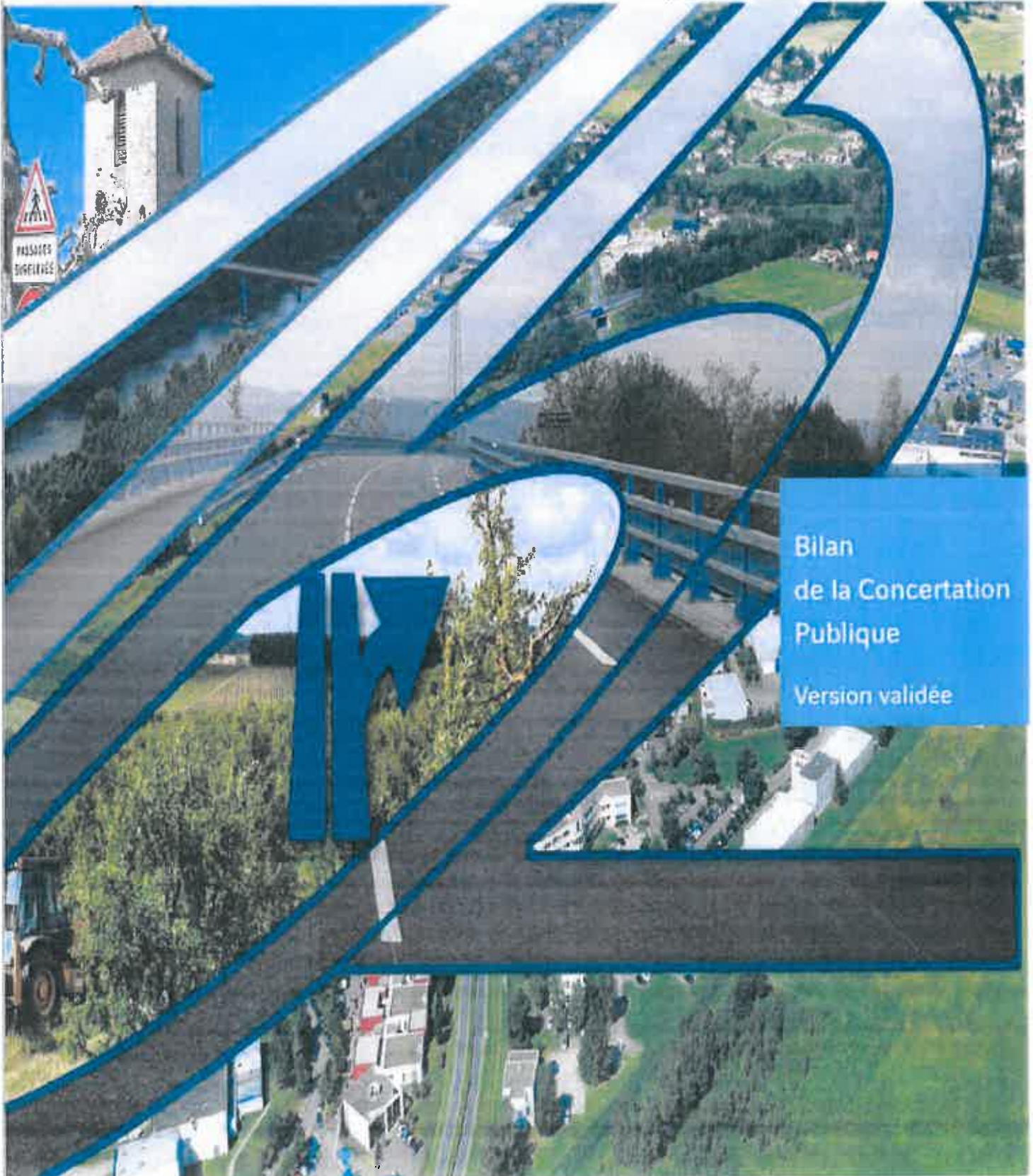


LOT-ET-GARONNE
Le Département

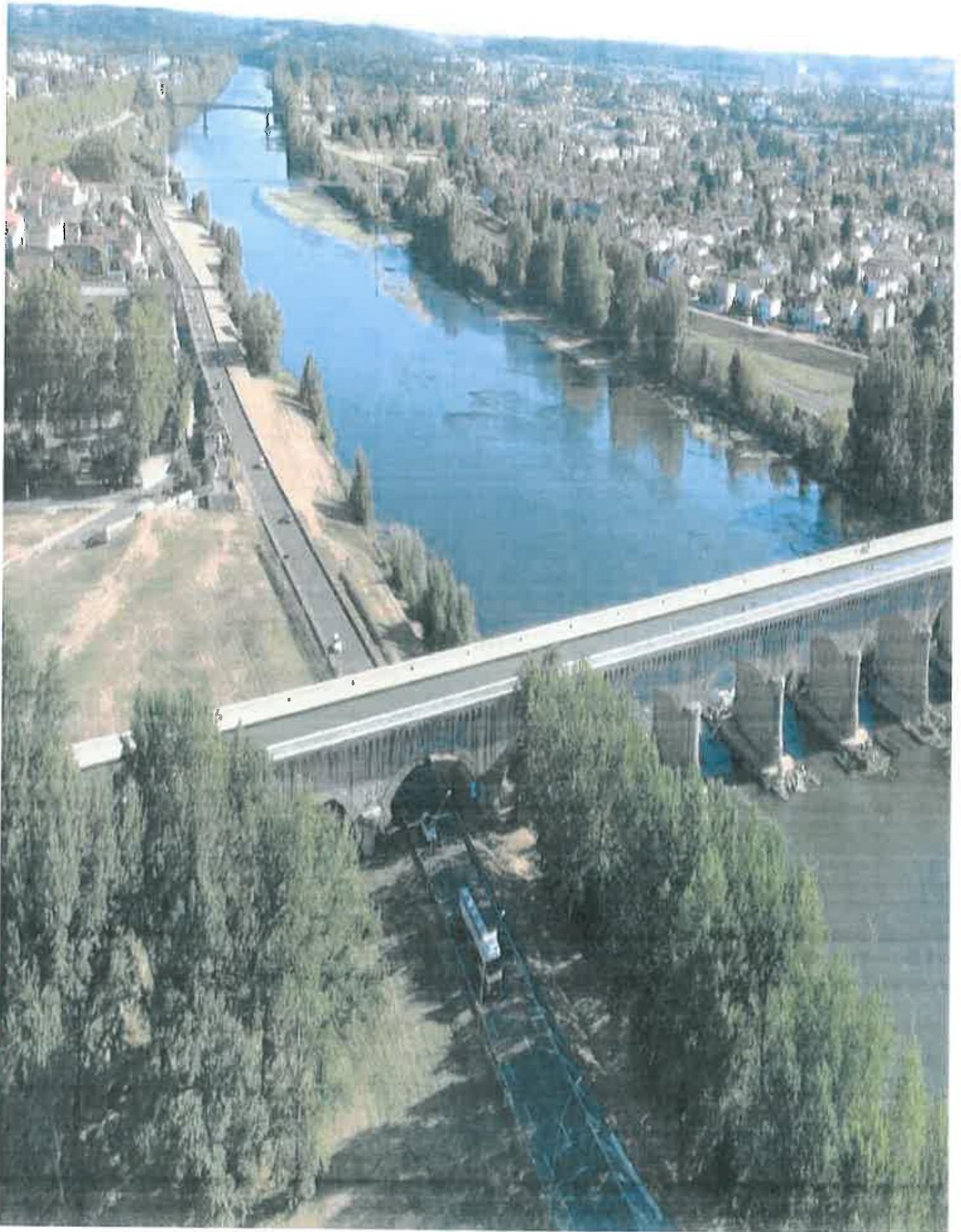


AUTOROUTE A62
CRÉATION DE L'ÉCHANGEUR D'AGEN OUEST

MARS 2017



Bilan
de la Concertation
Publique
Version validée



SOMMAIRE

1 | L'OBJET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE 3

2 | L'ANNONCE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE 4

3 | LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE 5

- POUR S'INFORMER
- POUR DONNER SON AVIS

4 | LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE 8

- LES RETOMBÉES MÉDIATIQUES
- LE BILAN QUANTITATIF
 - La participation
 - L'expression du public en faveur du projet
 - L'expression du public en faveur des options
- LE BILAN QUALITATIF
 - Les principaux thèmes abordés
 - Les réponses du maître d'ouvrage, par thème
 - Les autres sujets abordés
- L'AVIS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

5 | LA PROPOSITION DU MAÎTRE D'OUVRAGE 22

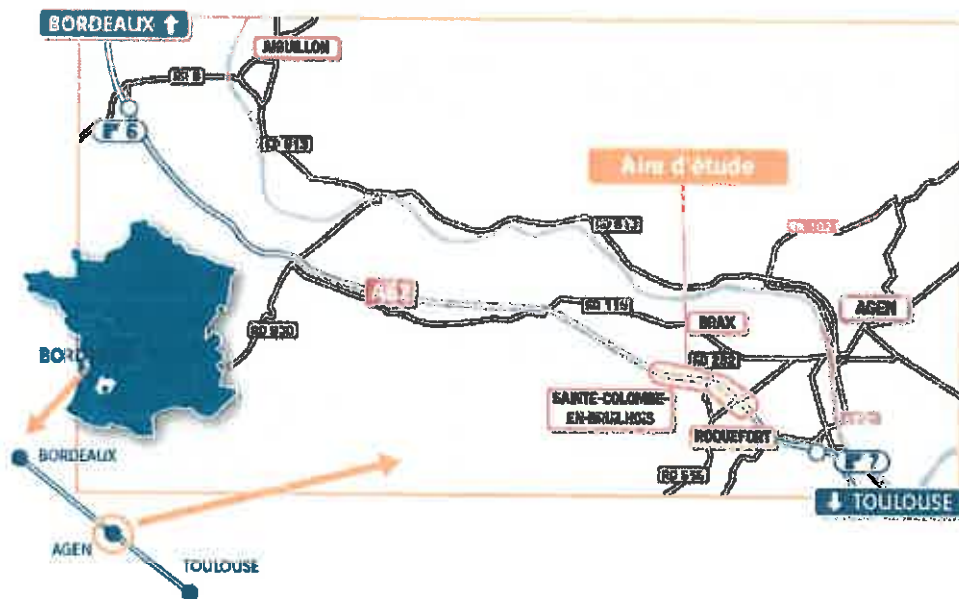
6 | LES ÉTAPES À VENIR 23

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

LES MÉDIAS DESTINATAIRES DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1 – L'OBJET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation publique relative projet de création d'un échangeur d'accès à l'autoroute A62 à l'ouest de l'agglomération agenaise s'est déroulée du 19 décembre 2016 au 27 janvier 2017. Organisée par VINCI Autoroutes (réseau ASF) sous l'égide du Préfet de Lot-et-Garonne, elle a été menée en référence à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, et a permis à toutes les personnes intéressées par le sujet de s'informer et de donner leur avis sur le projet soumis à la concertation, notamment sur les trois solutions étudiées dans le cadre des études préliminaires.



UN NOUVEL ACCÈS À L'AGGLOMÉRATION D'AGEN



2 ANS DE TRAVAUX



2 – L'ANNONCE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation a été annoncée par différents moyens.

L'arrêté a été signé par le préfet de Lot-et-Garonne le 15 décembre 2016 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Lot-et-Garonne, sur le site Internet du projet

www.a62-agen-ouest.fr. Il précisait les objectifs poursuivis par le projet de création de l'échangeur d'Agen Ouest ainsi que les modalités de la concertation publique.

L'arrêté est disponible en annexe 1.

Un communiqué de presse a été diffusé à la presse locale, juste avant le démarrage de la concertation.

La liste des médias destinataires est disponible en annexe 2.

Des affiches ont été installées aux abords des lieux d'accueil de la concertation.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet de création de l'échangeur d'Agen Ouest : lancement d'une concertation publique le 19 décembre prochain

Le préfet de Lot-et-Garonne, avec l'appui de VINCI Autoroute (niveau A62), maître d'ouvrage du projet, organise une concertation publique pour la création de l'échangeur d'Agen Ouest sur l'autoroute A62, entre le 19 décembre 2016 et le 27 janvier 2017. Conformément aux dispositions de l'article L.100-6 du Code de l'urbanisme, cette concertation permettra à toutes les personnes intéressées par le projet, en particulier les riverains, les élus, les usagers, les acteurs des marchés économiques, agricoles et associatifs de s'informer et de s'exprimer sur le projet.

L'échangeur d'Agen Ouest

Aujourd'hui, l'agglomération agenoise est desservie par différentes infrastructures essentiellement situées en rive droite de la Garonne. Les travaux prévus amélioreront en tant que tel et de façon de manière substantielle, également la sécurité du réseau départemental et national des transports sur la Garonne sur toute sa largeur de concertation. Les élus de l'agglomération d'Agen et du conseil départemental de Lot-et-Garonne ont décidé d'être plus à l'écoute de la population et de créer un échangeur supplémentaire sur l'autoroute A62, à l'ouest de l'échangeur actuel.

En complément de l'étude existante en vue d'un échangeur de chaussée (E2), cette nouvelle opération en rive gauche contribuera à :

- désengorger les axes entre les deux rives de la Garonne et désengorger le cœur d'agglomération ;
- améliorer les échanges routiers et la sécurité des routes sans notamment le désenclavement de la zone Nord-Est du département (Bourgnon, Fumailles).

Aussi, l'E2 se connecte à VINCI Autoroute (niveau A62), complémentaire de l'autoroute A62, le maître d'ouvrage de l'échangeur d'Agen Ouest.

Un dispositif de concertation pour s'informer et s'exprimer sur le projet

La concertation publique se déroulera entre le lundi 19 décembre 2016 et le vendredi 27 janvier 2017 (hors). Durant cette période, toutes les remarques relatives au projet Acte II/E2A à s'exprimer et à s'informer sur les arrangements envisagés qui seront traités comme à l'habitude du public.

Retrouvez les modalités de la concertation et toutes les informations relatives au projet de l'échangeur d'Agen Ouest sur le site internet : www.a62-agen-ouest.fr

Contact presse VINCI Autoroute
N° vert 800 00 00 00 / media.vinci@vinci-autoroute.com

Direction Régionale de la Circulation
Lot-et-Garonne - 2653 7761 8061 00
pre-concertation@lot-et-garonne.gouv.fr - www.lot-et-garonne.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : @prea62

CONCERTATION PUBLIQUE

Du 19 décembre 2016 au 27 janvier 2017

VOTRE AVIS COMPTE !

www.a62-agen-ouest.fr

3 - LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

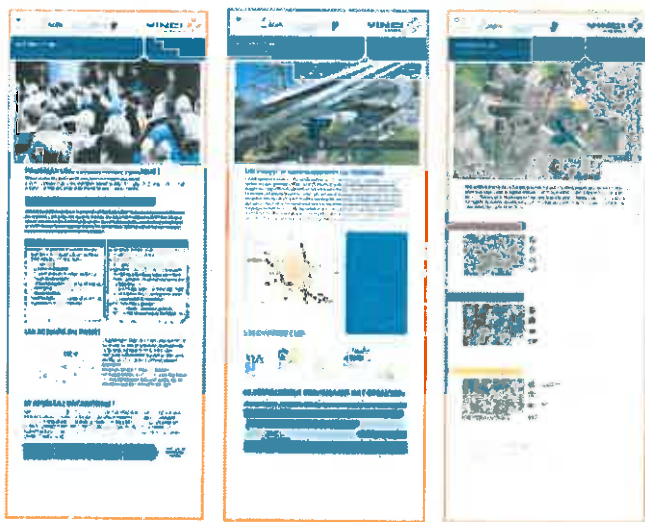
POUR S'INFORMER

■ L'exposition permanente a été mise en place du 19 décembre 2016 au 27 janvier 2017, dans cinq lieux d'accueil de la concertation :

- la mairie de Brax,
- la mairie de Roquefort,
- la mairie de Sainte-Colombe-en-Bruilhois,
- l'Agglomération d'Agen,
- le Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Elle comprenait :

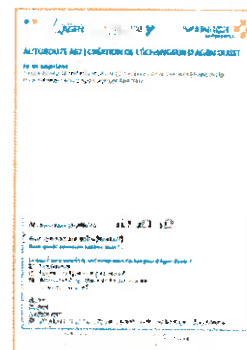
✓ Trois panneaux d'information



✓ Le dossier de concertation



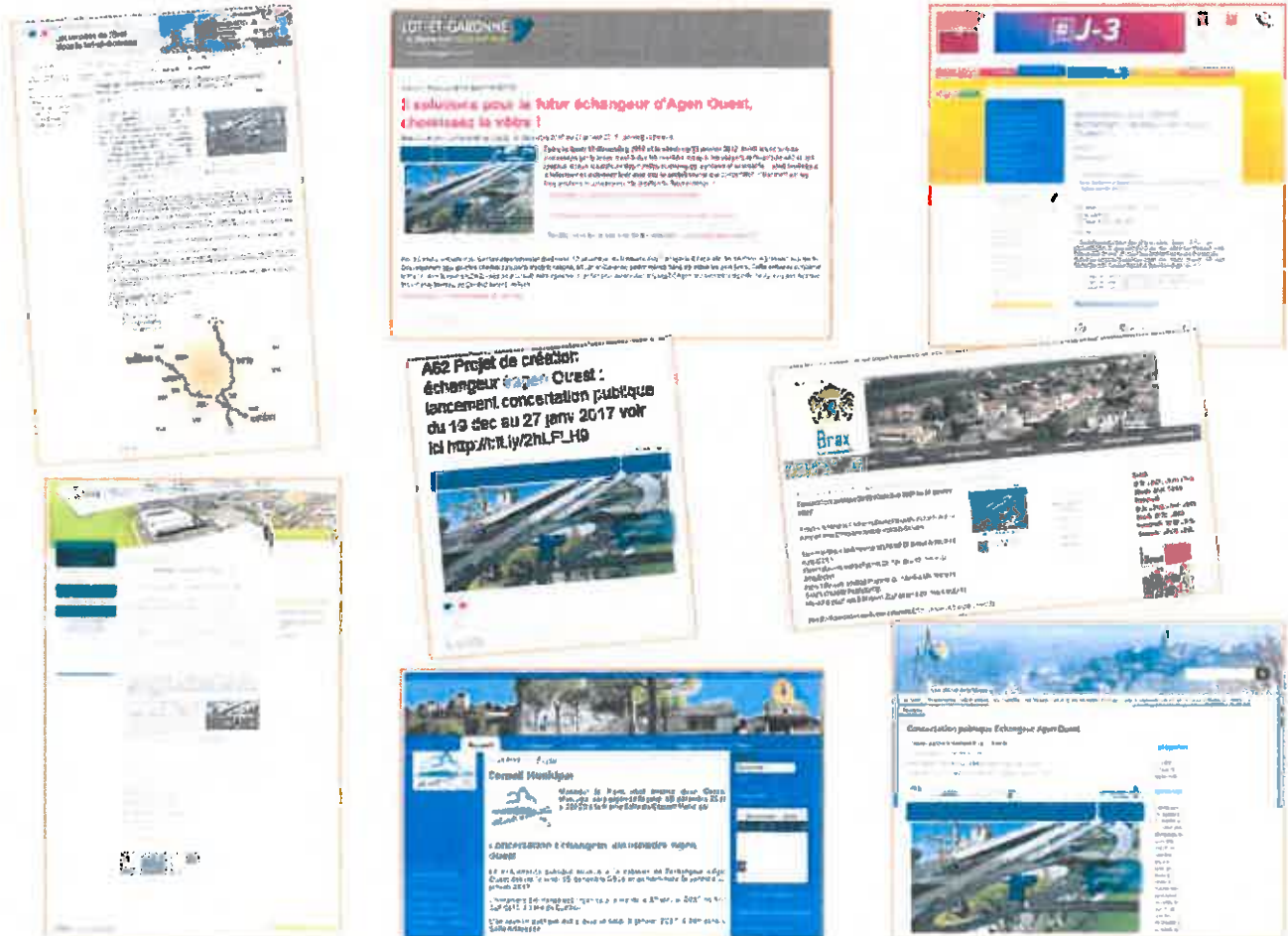
✓ Le dépliant, un bloc de recueil des avis et une urne de dépôt



- Le site Internet www.a62-agen-ouest.fr permettait aux internautes d'obtenir des informations sur le projet, d'accéder au dossier de concertation ainsi qu'à tous les documents de la concertation dans leur intégralité.



- Le site a été relayé sur les sites de la préfecture de Lot-et-Garonne (+ Tweet), du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, de l'Agglomération d'Agen, des villes d'Agen, de Brax, de Roquefort et de Sainte-Colombe-en-Bruillhois.



POUR S'EXPRIMER ET DONNER SON AVIS

Les personnes souhaitant s'exprimer et donner leur avis ont disposé de plusieurs moyens :

- **le site internet** www.a62-agen-ouest.fr via la rubrique « Je m'exprime »,
- **par courriel** : a62-agen-ouest@vinci-autoroutes.com,
- **par courrier** : ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest - Concertation Agen Ouest - Europarc - 22 avenue Léonard de Vinci - 33608 Pessac,
- **par le formulaire papier « Je m'exprime »** à remplir et à insérer dans l'urne disponible sur les lieux d'accueil de la concertation,
- **la réunion publique** du 9 janvier 2017,
- **les moments d'accueil** du public en présence des représentants de VINCI Autoroutes :
 - le 17 janvier 2017 à la mairie de Roquefort,
 - le 20 janvier 2017 à la mairie de Sainte-Colombe-en-Bruilhois,
 - le 24 janvier à la mairie de Brax.



Réunion publique à Roquefort, le 9 janvier 2017



Réunion publique à Roquefort, le 9 janvier 2017

4 – LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

RETOMBÉES MÉDIATIQUES

La presse (papier et / ou web) :

- **19 décembre 2016** – Sud Ouest – Agen : top départ pour l'échangeur autoroutier
- **20 décembre 2016** – La Dépêche du Midi – Échangeur autoroutier d'Agen Ouest, 5 semaines de concertation
- **21 décembre 2016** – Le Petit Bleu d'Agen – Échangeur autoroutier d'Agen Ouest, 5 semaines de concertation
- **21 décembre 2016** – Le Petit Journal – Le futur échangeur d'Agen Ouest : 2017
- **12 janvier 2017** – Sud Ouest – L'échangeur au centre des débats
- **13 janvier 2017** – La Dépêche du Midi – Réunion publique sur l'échangeur autoroutier



Les collectivités locales :

Les sites Internet :

- du Conseil départemental de Lot-et-Garonne,
- de l'Agglomération d'Agen,
- de la ville d'Agen,
- de la ville de Sainte-Colombe-en-Bruilhois,
- de la ville de Brax,
- de la ville de Roquefort.



Le magazine du Conseil départemental « 47 l'actualité du département de Lot-et-Garonne » n°37 de janvier 2017 :

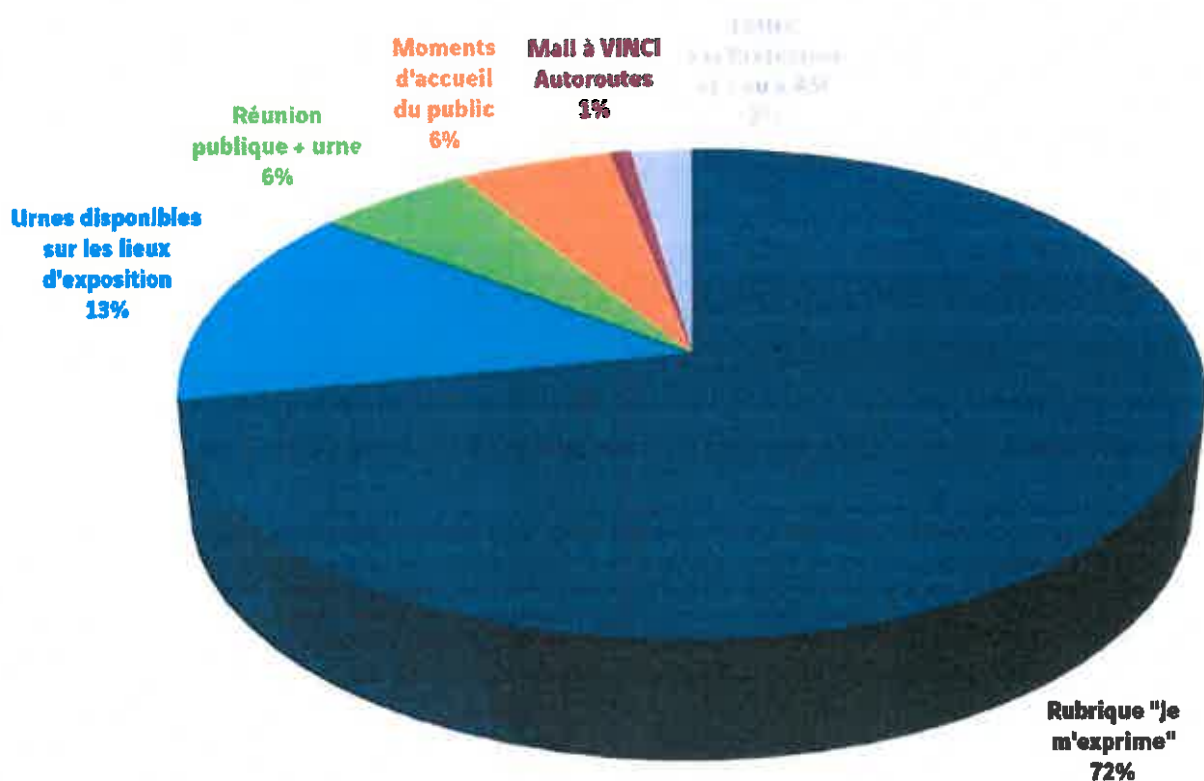


BILAN QUANTITATIF

LA PARTICIPATION

- Au total, 262 contributions ont été reçues *via* :
- la rubrique « Je m'exprime » du site Internet www.a62.agen-ouest.fr – 189 contributions,
 - les urnes disponibles sur les lieux d'exposition – 35 contributions,
 - la réunion publique – 15 contributions,
 - les moments d'accueil du public – 15 contributions,
 - les mails envoyés directement à VINCI Autoroutes, 2 contributions,
 - les lettres reçues à la Préfecture et à ASF,

La répartition des modes d'expression du public



Au total **245** participants se sont exprimés dont :

- 186 utilisateurs de l'autoroute A62,
- 33 personnes qui ne se sont pas identifiées,
- 17 riverains,
- 2 agriculteurs,
- 7 Institutions.

Remarques :

- Certaines personnes ont envoyé leur contribution par différents canaux. Lorsqu'une contribution est envoyée en double, elle n'est comptabilisée qu'une seule fois, ce qui explique qu'il n'y a que **245 participants pour 262 contributions**.
- Sur les 245 participants qui ont transmis leur contribution, 206 personnes ont choisi de recevoir des informations sur le projet après la concertation.

■ La fréquentation du site www.a62-agen.ouest.fr entre le 19 décembre 2016 et le 27 janvier 2017

Nombre de visiteurs uniques	2 997
Nombre moyen de pages vues par visite	3,49
Nombre de téléchargements	301

■ Le top cinq des pages vues (hors page d'accueil)

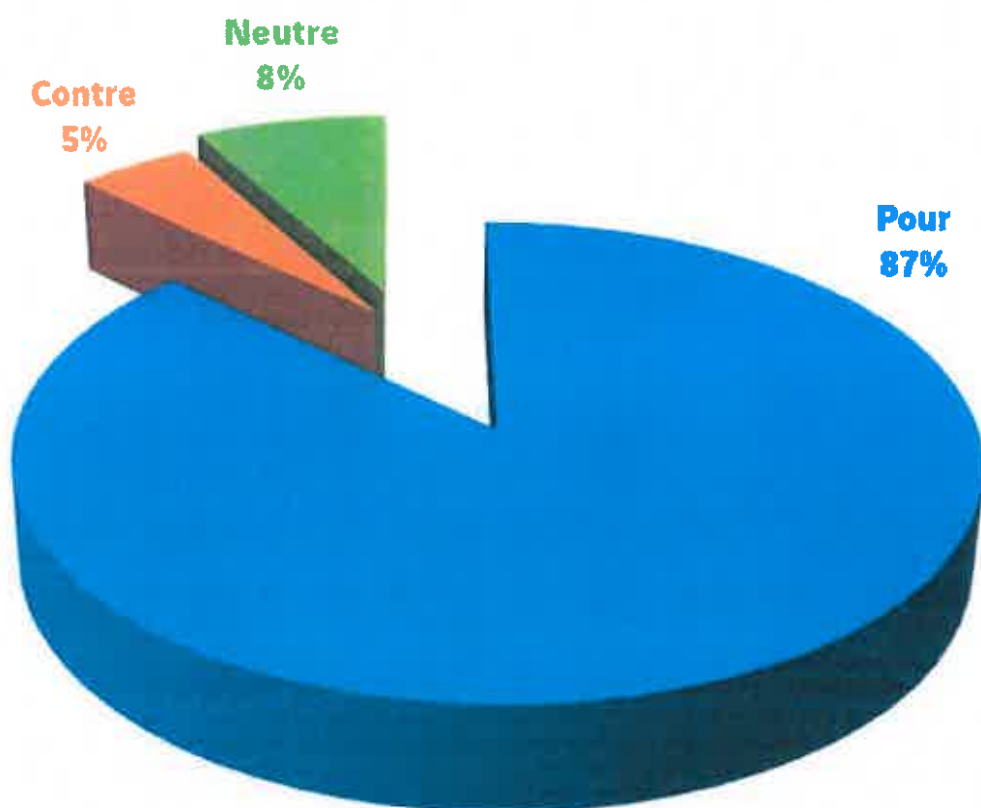
- n°1 : pourquoi créer un nouvel échangeur à l'ouest d'Agen ?
- n°2 : les solutions envisagées
- n°3 : formulaire de contact « Je m'exprime »
- n°4 : les activités humaines
- n°5 : l'objet de la concertation

L'EXPRESSION DU PUBLIC EN FAVEUR DU PROJET

Durant la concertation, le public s'est exprimé sur l'opportunité du projet :

- 87 % des contributeurs, soit 214 personnes, s'expriment en faveur de la création de l'échangeur d'Agen Ouest,
- 5 % des contributeurs, soit 12 personnes, s'expriment contre la création de l'échangeur d'Agen Ouest,
- 8 % des contributeurs, soit 19 personnes, ne se prononcent pas clairement pour ou contre la création de l'échangeur d'Agen Ouest.

L'expression du public en faveur du projet

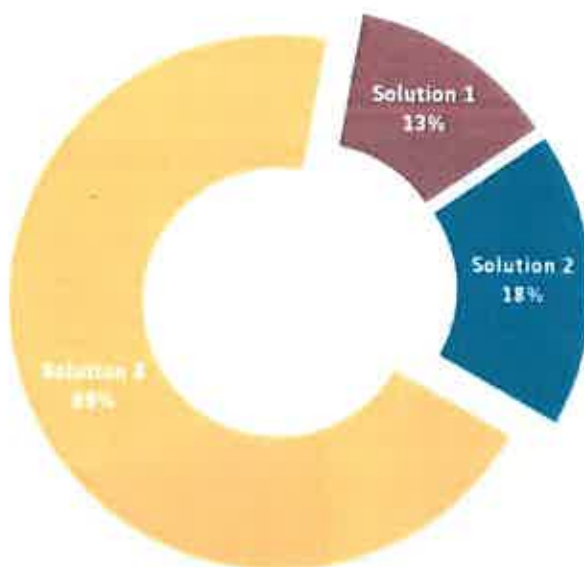


L'EXPRESSION DU PUBLIC EN FAVEUR DES VARIANTES

Sur les 214 personnes qui se sont exprimées en faveur de l'échangeur d'Agen Ouest, 79 ont affiché leur préférence pour l'une des trois solutions.

- **13 %** des contributeurs, soit **10 personnes**, s'expriment pour **la solution 1**,
- **18 %** des contributeurs, soit **14 personnes**, s'expriment pour **la solution 2**,
- **68 %** des contributeurs, soit **55 personnes**, s'expriment pour **la solution 3**.

L'expression du public en faveur des solutions



Les 3 solutions soumises à la concertation

BILAN QUALITATIF

■ Contributions « pour » le projet

La plupart des 214 contributeurs s'exprimant pour le projet partagent les objectifs de la création d'un deuxième échangeur à Agen Ouest et indiquent que le projet :

- va contribuer à améliorer les conditions de déplacement et de sécurité dans et autour de l'agglomération agenaise,
- va faciliter l'accès à la rive gauche de la Garonne, et faire gagner du temps sur les trajets au quotidien,
- est indispensable à cet emplacement et indissociable des autres projets d'infrastructures prévus (pont et barreau de Camélat) pour le développement économique local.

■ Contributions « contre » le projet

Les 12 personnes qui s'opposent nettement au projet indiquent :

- que le projet n'est pas vraiment nécessaire du fait de l'emplacement proche de l'échangeur actuel,
- qu'il existe un risque de générer du bruit supplémentaire pour les riverains et demandent la mise à l'étude du niveau sonore et la mise en place de dispositifs anti-bruit,
- que le projet n'est pas prioritaire par rapport à d'autres projets estimés nécessaires : manque de ponts sur la Garonne, par exemple, voire surdimensionné pour l'agglomération agenaise compte-tenu des trafics.

■ Contributions « neutre »

Parmi les 19 personnes qui n'expriment pas clairement leur avis sur le projet, certaines :

- posent des questions sur d'autres projets,
- n'indiquent rien du tout.

■ Choix exprimés en faveur des solutions

79 contributeurs sur les 214 qui se sont exprimés en faveur du projet ont affiché leur préférence pour l'une des trois solutions proposées.

- Les **10** contributeurs qui se positionnent en faveur de **la solution 1** justifient leur préférence en argumentant sur le fait que la solution 1 leur semble :
 - la plus cohérente du fait de sa proximité avec le futur Technopôle Agen Garonne et la future gare TGV,
 - celle qui impacte le moins la ferme voisine et les habitations.
- Les **14** contributeurs qui se positionnent en faveur de **la solution 2** justifient leur préférence en indiquant que la solution 2 est :
 - celle qui impacte le moins le cadre de vie,
 - la meilleure quant à son accès à la RD 292,
 - celle qui contribue au désenclavement du Néracais et du Condomois.
- Les **55** contributeurs qui se positionnent en faveur de **la solution 3** justifient leur préférence en indiquant que la solution 3 est :
 - celle qui désenclavera le Villeneuvois et améliorera l'accès au territoire de la rive gauche de la Garonne,
 - celle qui impactera le moins l'environnement et les habitations, à condition de veiller à prendre en compte les habitants de l'impasse Berdolle et de la ferme Fanguette,
 - la plus cohérente avec les autres projets d'infrastructures en cours.

LES PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS

En complément de leur positionnement sur le projet et les solutions, les contributeurs s'expriment et posent des questions sur différents sujets qui peuvent être regroupés en dix thèmes distincts :

- **Thème 1 : l'environnement en général et le cadre de vie – 62 avis dont 27 avis pouvant être classés en sous-thèmes distincts :**
 - **1-a : le bruit – 7 avis**
 - **1-b : le paysage – 7 avis**
 - **1-c : l'eau – 5 avis**
 - **1-d : la qualité de l'air – 4 avis**
 - **1-e : la biodiversité – 4 avis**
- **Thème 2 : la fluidité et la sécurité – 55 avis**
- **Thème 3 : le développement économique – 50 avis**
- **Thème 4 : le gain de temps / l'accès facilité – 39 avis**
- **Thème 5 : l'utilité du projet et l'urgence de sa réalisation – 34 avis**
- **Thème 6 : les emprises foncières et l'impact sur le bâti – 19 avis**
- **Thème 7 : le parking de covoiturage – 11 avis**
- **Thème 8 : l'agriculture – 8 avis**
- **Thème 9 : le coût de réalisation du projet – 8 avis**
- **Thème 10 : le péage – 5 avis**

Un certain nombre de contributeurs ont profité de la concertation publique pour s'exprimer également sur un autre sujet, non classé en thème : la réalisation d'autres projets.

LES RÉPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE, PAR THÈME

■ **Thème 1 : l'environnement en général et le cadre de vie – 62 avis**

62 avis font référence à l'environnement et au cadre de vie dont 35 d'une manière très générale en citant :

- *la nécessité de préserver le cadre de vie des riverains dans un secteur déjà exposé à de nombreuses nuisances : autoroute existante, projets futurs : LGV, Technopôle Agen Garonne, gare TGV.*
- *leur préférence pour l'une des solutions faisant appel à la protection de l'environnement, en général,*
- *leur crainte de voir le trafic augmenter entraînant des conséquences en termes de nuisance.*

Les études menées pour la concertation sont dites « sommaires ». Elles sont destinées à définir une zone de faisabilité au sein de laquelle plusieurs solutions sont réalisables et à identifier les avantages et les inconvénients de chacune.

Les études qui vont être engagées à l'issue de la concertation publique préciseront de manière détaillée les impacts ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces impacts. Les résultats de ces études seront présentés lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Cette enquête permettra au public de s'exprimer une seconde fois sur le projet.

D'autres contributeurs s'expriment sur des thèmes environnementaux précis qui sont ici regroupés en sous-thèmes.

• **1-a : le bruit – 7 avis**

La majorité des contributeurs qui s'expriment sur le sujet des nuisances sonores posent la question de la protection des habitations les plus exposées au bruit, principalement celles de l'impasse Berdolle.

Ils demandent la mise en place de protections acoustiques voire l'étude d'une solution pouvant aller jusqu'au rachat de leur bien. Une personne souhaite avoir des compléments sur les études de bruit et sur le processus de suivi de l'efficacité des mesures qui seraient mises en œuvre.

Les études détaillées engagées après la concertation, comprennent la réalisation d'une étude acoustique visant à comparer les niveaux sonores à l'horizon de la mise en service + 20 ans, entre la situation existante sans l'aménagement de l'échangeur et la situation avec l'échangeur. Ces études permettront de définir, en fonction de la réglementation en vigueur, les mesures de protection à mettre en œuvre.

Les résultats des études acoustiques seront présentés lors de l'enquête publique.

• **1-b : le paysage – 7 avis**

Les contributeurs s'expriment sur ce thème, le font essentiellement à propos de l'impact de l'échangeur sur le paysage. Ils demandent un embellissement paysager (arbres, arbustes) autour de l'échangeur et sur les parkings afin d'assurer un ombrage suffisant en été et de réduire la température.

La création de l'échangeur d'Agén Ouest sera accompagnée de la réalisation d'aménagements paysagers visant à intégrer l'infrastructure dans le territoire. Ces aménagements seront composés d'essences locales adaptées aux conditions climatiques locales, en cohérence avec la biodiversité existante.

• **1-c : l'eau – 5 avis**

Cinq contributeurs font référence au cour d'eau que le projet devra franchir et attirent l'attention du maître d'ouvrage sur les enjeux hydrauliques du secteur vis-à-vis de la Seynes. L'un d'eux demande une étude hydraulique approfondie, afin d'étudier les incidences globales de tous les projets prévus dans ce secteur sur l'eau, et d'éviter les rejets pollués dans la rivière.

Une étude hydraulique définira les caractéristiques du réseau d'assainissement dédié à la collecte et au traitement des eaux de pluies tombées sur la chaussée de l'échangeur avant rejet dans le milieu naturel. Cette étude qui fera l'objet d'un dossier au titre de la Loi sur l'eau, prendra en compte les cours d'eau traversés afin de limiter les impacts sur l'existant. Les résultats seront présentés lors de l'enquête publique.

• **1-d : la qualité de l'air – 4 avis**

La majorité des contributeurs qui s'expriment sur la qualité de l'air font part de leurs craintes quant à la dégradation de la qualité de l'air que pourrait engendrer le projet. L'un d'eux demande la création de routes moins longues afin d'utiliser moins de carburant, et donc d'éviter de polluer.

Le projet de création de l'échangeur d'Agén Ouest répond à un réel besoin d'améliorer la fluidité dans les secteurs de l'agglomération agénaise les plus encombrés et de rééquilibrer les trafics entre les deux rives de la Garonne. Une étude sur la qualité de l'air sera réalisée dans le cadre des études détaillées et les résultats seront présentés dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

• **1-e : la biodiversité – 4 avis**

Les 4 contributeurs qui s'expriment sur le thème de la biodiversité s'inquiètent de l'impact du projet sur la préservation de la biodiversité et souhaitent qu'il soit moindre.

Une étude spécifique sera menée durant la phase d'études détaillées. Elle présentera l'état initial, les impacts potentiels du projet sur la biodiversité ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.

Les résultats de ces études seront présentés lors de l'enquête publique.

Thème 2 : la fluidité et la sécurité – 55 avis

Les contributeurs favorables au projet espèrent que l'échangeur d'Agén Ouest stoppera les problèmes de circulation au quotidien, matin et soir, aux entrées / sorties d'Agén. Un certain nombre d'entre eux s'inquiètent des conditions de raccordement à la route départementale 292. D'autres personnes, notamment lors de la réunion publique, ont posé des questions sur les niveaux de trafic attendus sur l'échangeur et ont fait part de leur souhait de consulter les études de trafic.

Thème 3 : le développement économique – 50 avis

La majorité des contributeurs favorables au projet estiment que ce nouvel échangeur contribuera au développement économique local en désenclavant cette partie isolée de la région. Projet toutefois indissociable des autres projets d'aménagement envisagés dans le secteur comme le pont et le barreau de Camélat et la construction du Technopôle Agén Garonne.

Thème 4 : le gain de temps / l'accès facilité – 39 avis

La plupart des contributeurs favorables au projet espèrent un net gain de temps avec la création de cet échangeur et un accès facilité à l'autoroute depuis certaines zones jusqu'alors mal desservies.

En réponse à ces 3 thèmes (2, 3 et 4), la création de l'échangeur d'Agen Ouest s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste de développement du territoire par les collectivités locales, notamment de la rive gauche de l'agglomération agenaise. La réalisation d'infrastructures telles que la liaison RD 656- RD 119, le pont et le barreau de Camélat, la poursuite de la RN 21, la gare LGV, le Technopôle... a pour objectif de rééquilibrer les trafics, d'améliorer les échanges et de décongestionner le centre de l'agglomération agenaise.

Le résultat des études de trafic sera consultable dans le dossier d'enquête publique.

Thème 5 : l'utilité du projet et l'urgence de sa réalisation – 34 avis

Les contributeurs favorables à la création de l'échangeur d'Agen Ouest regrettent que la mise en service ne soit pas programmée avant 2019 et soulignent le grand intérêt de cette future structure en termes de développement économique local. Ce projet est de plus, pour 6 contributeurs, attendu depuis longtemps et à réaliser d'urgence.

La création de l'échangeur d'Agen Ouest nécessite la réalisation d'études réglementaires et de consultations d'entreprises dont les délais doivent être pris en compte dans la programmation du projet. Le calendrier présenté dans le cadre de la concertation tient compte de ces impératifs et du temps nécessaire à la réalisation des travaux.

Thème 6 : les emprises foncières et l'impact sur le bâti – 19 avis

Un certain nombre de contributeurs évoquent les emprises foncières en termes de surfaces nécessaires pour réaliser le projet. Certaines personnes directement concernées (ferme Fanguette et impasse Berdolle) ont exprimé leur inquiétude vis-à-vis du devenir de leur propriété et se sont exprimées en faveur d'une négociation amiable.

Les acquisitions foncières nécessaires à la création de l'échangeur d'Agen Ouest seront précisées lors des études détaillées et présentées lors de l'enquête parcellaire. L'objectif est de limiter la consommation d'emprises et d'engager dès que possible les négociations avec les propriétaires concernés.

Thème 7 : le parking de covoiturage – 11 avis

9 personnes souhaitent que ce projet d'échangeur soit couplé à la création d'un parking de covoiturage, sur le même modèle que celui qui vient d'être réalisé à proximité de l'échangeur actuel.

Les parkings de covoiturage font l'objet d'études spécifiques menées avec les collectivités.

Non prévu dans le cadre de la création de l'échangeur d'Agen Ouest, l'aménagement d'un parking de covoiturage pourra être étudié ultérieurement en fonction des besoins exprimés par les collectivités locales.

Thème 8 : l'agriculture – 8 avis

Les personnes abordant ce thème souhaitent que l'échangeur n'impacte pas les activités agricoles, notamment la ferme voisine (Fanguette). Une personne pense que l'échangeur est disproportionné pour Agen et qu'il vaut mieux conserver les terres fertiles qui sont autour.

La création de l'échangeur d'Agen Ouest s'inscrit dans le cadre des projets de développement et d'aménagement de la rive gauche de la Garonne planifiés par les collectivités locales. Les études détaillées seront menées en veillant à limiter au maximum l'impact de l'échangeur sur les terres agricoles.

■ **Thème 9 : le coût de réalisation du projet – 8 avis**

Parmi les 8 contributeurs qui parlent du coût de réalisation du projet, 2 évoquent le coût trop élevé des travaux ; 2 autres personnes souhaiteraient qu'ASF finance ce projet à 100 %. D'autres pensent au contraire que le coût est relativement peu élevé par rapport aux bienfaits que cet échangeur va apporter à l'économie locale.

Le projet de création de l'échangeur d'Agen Ouest a été étudié à la demande des collectivités locales, dans le cadre des aménagements programmés en rive gauche de la Garonne. Le coût a été validé par les services de l'État et un accord a été conclu entre les collectivités locales et l'État pour financer le projet.

■ **Thème 10 : le péage – 5 avis**

Les contributeurs s'exprimant sur le thème du péage :

- se demandent si le projet n'est pas un prétexte pour augmenter le coût du péage,*
- posent la question du coût de la nouvelle portion d'autoroute,*
- demandent une baisse des tarifs de péage.*

Le prix du péage, basé sur les tarifs des échangeurs à proximité, sera fixé par l'État dans les mois précédents la mise en service de l'échangeur d'Agen Ouest.

LA RÉALISATION D'AUTRES PROJETS

La concertation a été, pour certains contributeurs, l'occasion de s'exprimer sur d'autres projets et notamment de demander (par ordre du nombre de citations, du plus important au plus faible) :

- la réalisation du pont et du barreau de Camélat, en parallèle (voire en amont) de l'échangeur d'Agen Ouest,*
- la réalisation d'une étude globale sur les transports en commun,*
- un échangeur qui serait situé entre Agen et Valence d'Agen,*
- la liaison des autoroutes A89 et A62 depuis Périgueux,*
- la liaison avec la gare TGV,*
- la mise à 2x2 voies de la RN 21.*

Ces questions dépassent le cadre de la concertation publique. Le présent bilan est néanmoins l'occasion de les porter à la connaissance des collectivités locales et de l'État.

AVIS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

■ Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, par courrier à Alain VIDALIES, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, le 19 janvier 2017

Le Président du Conseil départemental se félicite de l'avancée du projet. Il précise que la réunion publique qui a eu lieu le 9 janvier 2017 a mis en évidence l'impact du futur échangeur sur le réseau de voirie locale qui concerne à la fois les collectivités en charge de ce réseau (Département de Lot-et-Garonne, Agglomération d'Agen) et les riverains de ces infrastructures (thème 6).

Il demande la prise en compte de ce point dans l'étude d'impact qui sera réalisée pour l'enquête publique programmée à l'été 2017 et que l'étude trafic qui sera produite par Vinci permette d'apprécier les niveaux de trafics actuels et futurs sur l'A62 et les échangeurs proches d'Agen, mais également sur le réseau de voirie locale.

Cela concerne les routes départementales numéros 7, 119, 292 et 656 par lesquelles les usagers accéderont à l'échangeur d'Agen Ouest. Une attention particulière devra être portée au raccordement de l'échangeur à la D292 et au carrefour D7/D656/D292.

De son côté, le Département se tient à la disposition des services de l'État et de VINCI Autoroutes pour fournir toutes les données de trafic actuel sur son réseau.

■ La ville de Brax, par décision prise en Conseil municipal, le 25 janvier 2017

La ville de Brax a émis un avis favorable à la solution 3 en Conseil municipal du 25 janvier 2017, avec 15 personnes pour et 2 contre.

La municipalité CONDITIONNE son avis à ce que :

- soit réalisée une véritable sécurisation de la nouvelle intersection reliant la RD 292 à l'accès du nouvel échangeur avec la création d'une infrastructure routière de type giratoire (thème 2),
- la capacité de l'aire de covoiturage fasse l'objet d'une étude spécifique afin qu'elle ne soit pas sous-dimensionnée (thème 7),
- le volet paysager intègre les contraintes environnementales et la spécificité climatique de l'agenais/moyenne Garonne afin que le nouvel échangeur réponde aux mêmes critères de Haute Qualité Environnementale (HQE) que le Technopôle Agen Garonne situé à proximité (sous-thème 1-b),
- que soit proposé aux quatre propriétaires fonciers de l'impasse Berdolle l'achat de leur bâti moyennant une indemnisation amiable leur permettant d'acquérir un bien équivalent (thème 6).

■ La Chambre de l'Agriculture, via la rubrique « Je m'exprime », le 31 janvier 2017

La Chambre d'Agriculture ne se prononce pas clairement pour ou contre le projet mais souhaite accompagner au mieux les agriculteurs impactés par le projet. Elle souhaite de ce fait être étroitement associée aux réflexions sur le futur échangeur.

■ Le Syndicat Mixte du Pays d'Agenais, par décision du bureau restreint, le 6 février 2017

Décide à l'unanimité de :

- CONFIRMER l'enjeu de création d'un nouvel échangeur autoroutier sur l'A62 à l'ouest de l'agglomération agenaise, au regard de sa pertinence pour le territoire et son développement à venir,
- DONNER un avis favorable à la solution 3, solution la plus en cohérence avec les projets de développement inscrits dans le SCoT du Pays de l'Agenais.

L'Agglomération d'Agen, par décision prise en Conseil d'agglomération, le 16 février 2017

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré à la majorité des votants (41 pour et 1 abstention) décide :

DE RETENIR la solution 3 pour l'implantation du second échangeur autoroutier Agen Ouest au vu de sa pertinence pour le territoire,

D'ASSORTIR cette décision de recommandations spécifiques pour prise en compte par VINCI Autoroutes ; à savoir :

- la réalisation de manière poussée des études garantissant une insertion paysagère de qualité et des dispositifs acoustiques adaptés pour réduire au maximum la gêne occasionnée par le projet aux riverains du site d'implantation (sous-thèmes 1-a et 1-b),
- diligenter une étude spécifique sur le devenir des maisons situées au lieu-dit Berdolle en lien avec les propriétaires concernés (thème 6),
- l'étude de l'aménagement d'une aire de co-voiturage (thème 7).

DE VALIDER la mise en œuvre d'un calendrier permettant une livraison de l'échangeur au mieux fin 2018 au plus tard début 2019.

La ville de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, par décision prise en Conseil municipal, le 23 février 2017

La ville de Sainte-Colombe-en-Bruilhois a émis un avis favorable au projet en Conseil municipal du 23 février 2017, avec 11 personnes pour et 2 contre, et décide :

DE RETENIR la solution 3 pour l'implantation du second échangeur autoroutier Agen Ouest au vu de sa pertinence pour le territoire,

D'ASSORTIR cette décision de recommandations spécifiques pour prise en compte par VINCI Autoroutes ; à savoir :

- la réalisation de manière poussée des études garantissant une insertion paysagère de qualité et des dispositifs acoustiques adaptés pour réduire au maximum la gêne occasionnée par le projet aux riverains du site d'implantation (sous-thèmes 1-a et 1-b),
- diligenter une étude spécifique sur le devenir des maisons situées au lieu-dit Berdolle en lien avec les propriétaires concernés (thème 6),
- l'étude de l'aménagement d'une aire de co-voiturage (thème 7).

DE VALIDER la mise en œuvre d'un calendrier permettant une livraison de l'échangeur au mieux fin 2018 au plus tard début 2019.

La ville de Roquefort, par courrier à l'Agglomération d'Agen, le 2 mars 2017

La ville de Roquefort a émis un avis favorable à la solution 3, par courrier transmis à l'Agglomération d'Agen. Elle estime que c'est le projet qui semble le moins impactant pour les propriétaires et pour l'environnement (thème 6).

Le maire de Roquefort précise qu'il souhaite, comme les communes voisines, la réalisation d'une aire de co-voiturage (thème 7) à proximité de cet échangeur pour garantir un transport le plus durable possible.

Enfin, il demande la prise en compte d'un rachat à coût équivalent des habitations et bâtiments aux lieux dits Pascau et Berdolle (thème 6).

5 – LA PROPOSITION DU MAÎTRE D’OUVRAGE

La concertation publique relative à la création de l'échangeur d'Agén Ouest a été engagée après une large information du public et s'est déroulée du 19 décembre 2016 au 27 janvier 2017, dans de bonnes conditions.

Elle a permis de créer un débat ouvert, notamment lors de la réunion publique et des permanences pendant lesquelles les équipes d'ASF ont accueilli les personnes intéressées et c'est plus de 200 contributions écrites qui ont été émises.

Plusieurs thèmes ressortent particulièrement de la concertation : l'impact sur l'environnement en général et le cadre de vie, l'intérêt de l'échangeur pour le développement économique, le délai de réalisation du projet, son utilité ou encore le fait qu'il permettra de gagner du temps et de fluidifier la circulation.

Le déroulé et les réactions positives montrent une adhésion en faveur du projet d'un nouvel échangeur à Agén. L'approche technique générale et l'analyse des trois solutions suivant les quatre critères retenus (la cohérence avec les projets de développement, le cadre de vie, l'agriculture et l'eau, la faune et la flore) conduisent à privilégier la solution 3. Cette appréciation n'a pas été remise en cause et une majorité des contributeurs ont marqué leur préférence vers cette solution.

Le maître d'ouvrage va prendre en compte les remarques et regarder les suggestions de cette concertation publique sur la préférence des contributions, à savoir la solution 3.

Les études portant sur la recherche du moindre impact sur le cadre de vie seront poursuivies.

Sur le plan technique, les contraintes liées au projet de ligne à grande vitesse GPSO et au raccordement avec la route départementale seront développées.

Les résultats seront présentés au public lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique programmée pour l'été 2017.



La solution 3

6 – LES ÉTAPES A VENIR

Après approbation du bilan de la concertation publique par le préfet de Lot-et-Garonne, ASF va engager le dossier d'enquête publique basé sur les études détaillées (loi sur l'eau, CNPN, étude parcellaire et étude d'impact) qui seront présentées au public à l'été 2017, après instruction inter-administrative. Chacun pourra alors une nouvelle fois donner son avis sur le projet.

En attendant ce prochain rendez-vous, le public peut continuer à s'informer et à dialoguer avec les équipes d'ASF *via* :

- le site Internet www.a62-agen-ouest.fr
- l'adresse mail : a62-agen-ouest@vinci-autoroutes.com



PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

Arrêté n° 47-2016-12-15-001

fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public sur le projet de création de l'échangeur d'Agen Ouest

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et R.103-1 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.110-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Patricia WILLAERT en qualité de préfète de Lot-et-Garonne ;

Vu la décision du ministre en charge des transports, datée du 11 février 2014, portant approbation des études d'opportunité établies par ASF, et autorisant cette dernière à poursuivre les études et les procédures relatives au projet de création de l'échangeur d'Agen Ouest sur l'autoroute A63 ;

Vu le dossier de concertation se rapportant au projet ;

Considérant qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Considérant que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions ;

Sur proposition d'ASF, maître d'ouvrage du projet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La création de l'échangeur d'Agen Ouest consiste à créer un accès à l'ouest de l'agglomération agenaïse, sur l'autoroute A62, entre l'échangeur d'Aiguillon (n° 6) et l'échangeur d'Agen (n° 7).

Ce projet d'échangeur a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la desserte des territoires aux échelles locale et régionale.

Article 2 : La concertation publique relative au projet de création de l'échangeur d'Agen Ouest se déroulera sur la période du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 27 janvier 2017.

Article 3 : Durant cette période, le dossier de concertation sera consultable :

- dans cinq lieux d'accueil de la concertation, aux heures d'ouverture du public dans les locaux suivants :
 - o mairie de Brax : 2 rue du Levant - 47310 Brax
 - o mairie de Roquefort : La Placé Charles de Gaulle - 47310 Roquefort
 - o mairie de Sainte-Colombe-en-Bruilhois : 3 place Bruilhois
47310 Sainte-Colombe-en-Bruilhois
 - o Agglomération d'Agen : 8 rue André Chénier, 47000 Agen
 - o Conseil départemental de Lot-et-Garonne : 1633 avenue du Général Leclerc
47000 Agen

- sur le site internet du projet : www.a62-agen-ouest.fr.

Article 4 : Des rencontres avec le public seront organisées sous la forme :

d'une réunion publique : le lundi 9 janvier 2017 à 18 h 30 dans les locaux de l'Espace Arlabosse - Route du stade - 47310 Roquefort,

de trois moments d'accueil en présence des représentants d'ASF :

- o le mardi 17 janvier 2017, de 9 h à 12 h, dans les locaux de la mairie de Roquefort - 1 Placé Charles de Gaulle - 47310 Roquefort
- o le vendredi 20 janvier 2017, de 9 h à 12 h, dans les locaux de la mairie de Sainte-Colombe-en-Bruilhois - 3 place Bruilhois - 47310 Sainte-Colombe-en-Bruilhois
- o le mardi 24 janvier 2017, de 16 h à 20 h, dans les locaux de la mairie de Brax - 2 rue du Levant - 47310 Brax.

Article 5 : Le public pourra s'exprimer de différentes manières :

- via le formulaire d'expression disponible sur le site Internet www.a62-agen-ouest.fr rubrique « Je m'exprime »

via le formulaire papier « Je m'exprime » à remplir et à insérer dans l'urne disponible sur les cinq lieux d'accueil de la concertation

— par courriel à l'adresse : a62-agen-ouest@vinci-autoroutca.com

par courrier : ASF / Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest - Concertation Échangeur Agen Ouest - Europarc - 22 avenue Léonard de Vinci - 33608 Pessac

— lors de la réunion publique et des trois moments d'accueil du public en présence des représentants d'ASF.

Article 6 : Les modalités de la concertation seront communiquées au public par le maître d'ouvrage par voie de presse et par affichage dans les lieux mentionnés à l'article 3.

Article 7 : À l'issue de la concertation, le bilan de la concertation sera élaboré par ASF (VINCI Autoroutes) puis validé par le préfet de Lot-et-Garonne. Ce document présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et présentera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public et leur intégration dans les études détaillées préalables à l'enquête publique. Ce bilan sera rendu public sur le site Internet www.a62-agen-ouest.fr.

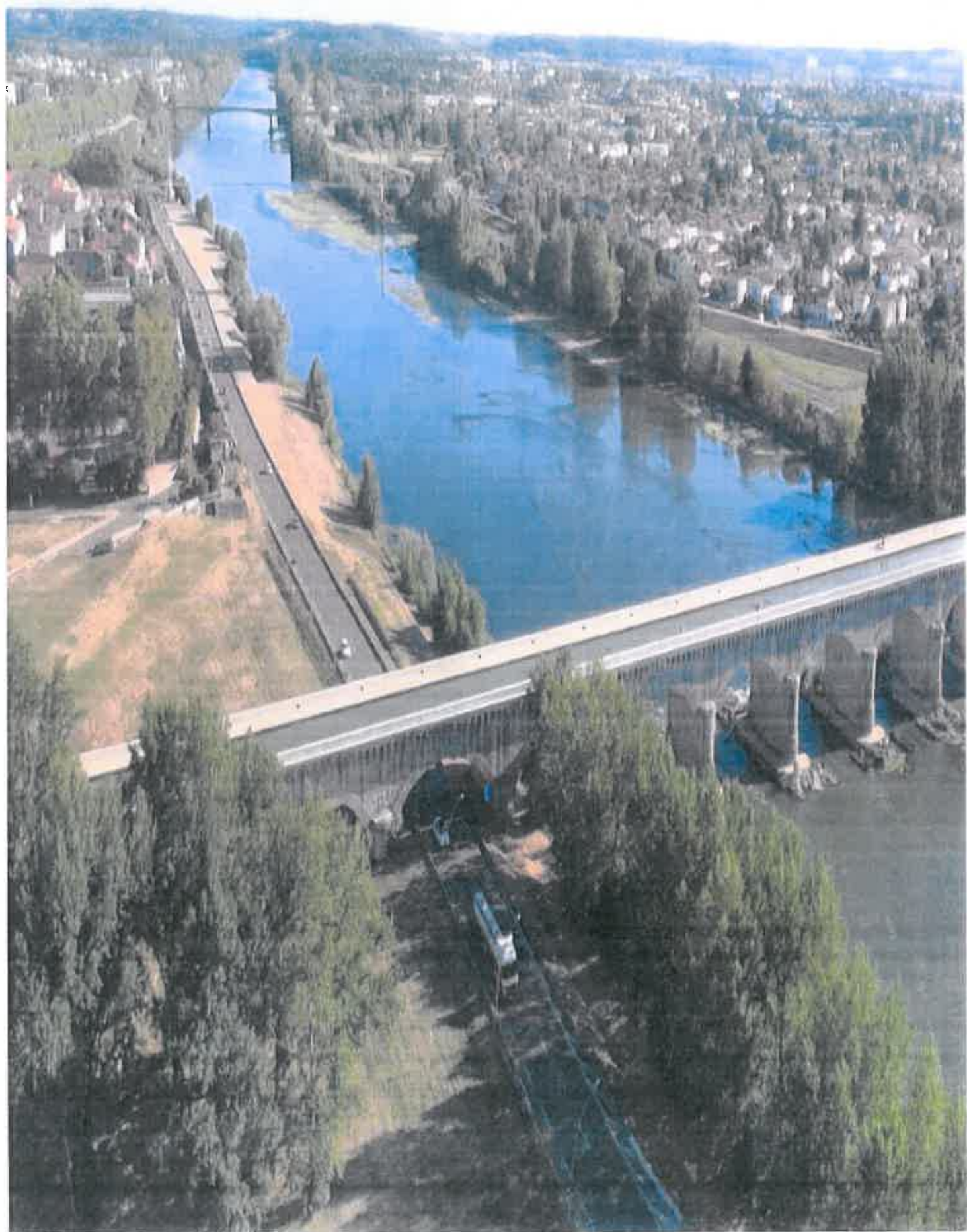
Article 8 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois.

Article 9 : Le Secrétaire Général de la préfecture de Lot-et-Garonne, le Directeur Départemental des Territoires de Lot-et-Garonne, le Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, le Président de l'Agglomération d'Agen, les maires des communes concernées et le Directeur de la société ASF, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Lot-et-Garonne.

Agen, le 15 DEC. 2016


Patricia WILLAERT

Infos Box
47 FM
CFM
WEB TV - Le Passage
Courrier Français
AFP
Ancrage
AQUI.FR
Sud Ouest
ARL
La Dépêche du Midi
Virgin Radio
Espoir FM
Europe 1
France 3
Radio Bulle
France bleu
Fun Ados
Le républicain
Les Échos
Moniteur Gazette
Objectif Aquitaine
RFM
Le Petit Journal
Le Petit Bleu
Quidam Hebdo
Radio 4
RTL
Sud Radio
Vie Économique Locale
Villereal Infos





réseau ASF
Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest
Europarc - 22 avenue Léonard de Vinci
33028 Pessac
www.a62-agan-aucsa.fr

Complément Bâtiment 11 au système : Réseaux : Crèches : Agglomération d'Agan - VINCI Autoroutes

